

refus de titres de séjour commerçant sos sos sos urgent

Par solidair33, le 23/04/2009 à 21:04

bonjour,

je suis un etranger malade qui a obtenue son titre de séjours VPF depuis 2004 et en 2007 j'ai crée une société dont je suis le gérant a 50% sachant que je suis le détenteur de la capacité (activité réglentée). mon probleme c'est qu'a chaque fois que je demande un changement de statut il me disent au guichet de la préfecture de finir mes soins d'abord et ensuite on vous ferra le changement de statut pour commerçant et cette année on m'a refusé mon renouvellement en VPF et pas de carte commerçant assortie d'un quitte du territoir. esque une personne pourrais m'aider sur ce point et ml'expliqué mes droits et esque ma société pourrais se défendre pour sa survie tout comme moi d'ailleur. je tiens a vous préciser que je suis de nationalité algerienne.

merci de me répondre au plus vite svp c'est tres tres urgent j'ai une famille a nourrire et ma société va coulée si je continue dans cette situation.

Par farra, le 12/07/2009 à 22:48

je suis dans la même situation avez vous eu des réponses

Par solidair33, le 13/07/2009 à 10:29

j'ai pris un avocat pour défendre les deux dossiers médicale et puis commerçant, la j'ai obtenue gain de cause pour le médicale mais ont m'a donner que 6 mois en vpf mais je continue mon combat vu qu'ils ont appliqués sur moi le droit des étrangers communs or je suis de nationalité algérienne et nous avons un accord bilatéral qui me donne le droit un an complet et donc on verras bien ce que ça va donner l'autre requête que je suis entrain de préparer avec mon avocat qui n'est pas terrible a ce que je vois malheur des malheurs parfois il me semble qu'il se trompe d'ennemis celui la .

pour le dossier commerçant j'ai déposés une requête et pareil j'attends le jours de l'audience pour voir ce que ça va donner .

les préfectures nous font ça parce qu'ils savent qu'au bout de 5 ans de résidence en France réglo ils sont obliger de délivrer une carte de 10 ans de plein droit pour les algeriens. fais gaffe a ça surtout.

t de quelle nationalité ??

je pourrais peut être t'orientai. on deviens avocat malgré nous et contre notre volonté. bonne chance

Par farra, le 13/07/2009 à 13:01

je suis egyptien moi aussi j'étais malade et on m'a accordé une carte de séjour vie privée et familial pour un ans elle arrive à expiration au moi de septembre et là je suis guérrit de ma maladie par contre dans la période ou j'étais malade j'ai achété un commerce je suis gérant minoritaire salarié dedans et j'aimerai faire un changement de statut de malade à commercant mais quand je suis allé à la prefecture il n'ont pas voulu me donner le dossier ils m'on dit de ramener un certificat comme quoi je ne suis plus malade je sais pas quoi faire

Par solidair33, le 13/07/2009 à 13:14

les égyptiens n'ont pas d'accords avec la France, la préfecture te demande ce certificat pour justifier leur action malheureusement afin de te renvoyer chez toi et dire que tu n'a rien a faire en France maintenant que tu est guéris alors fais attention. ils vont te demander de retourner chez toi pour demander un visa d'installation long séjours.

la chose que tu pourras faire c'est de prendre un bon avocat et dire que tu résidais en france au moment ou tu as constituer ta société . sinon envois moi ton msn et je te donnerais plus d'explications

courage mon frere

Par farra, le 13/07/2009 à 13:17

msn h.zaki@hotmail.fr

Par solidair33, le 13/07/2009 à 13:21

je t envoyé une invitation tu valide

Par farra, le 13/07/2009 à 13:28

je ne te vois pas

Par solidair33, le 13/07/2009 à 13:36

portnoy7@hotmail.fr

Par bebr31, le 11/08/2009 à 10:36

bonjour

Bonjour,

Je suis de nationalité Algérienne de niveau bac +5, titulaire d'une carte de séjour "commerçant" à le raincy l'année dernière, et pour le renouvèlement, j'ai déposé le dossier il y a 5 moi et jusqu' au maintenant j'ai rien reçu, je suis aller 4 fois pour savoir l'avancement de mon dossier mais chaque foi me dit que il est en étude, pourtant mon bilan de 8 mois est positif de 5000 euros de bénéfice, sachant que on est deux associé et nous deux on est gérant, et la je viens de recevoir un refus motif le titulaire ne justifie aucune activité commerciale en france, pourtant mon activité de restauration rapide existe et j'ai tout les papiers(bail, bilan, statut, k bis, et toute la comptabilité de mon activité.......) et pour cela je vous demande de m'orientez svp. bebr31@hotmail.fr